

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18 heures 45, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal pour leurs délibérations sous la Présidence de :

Monsieur Tonino PANETTA, Président.

ETAIENT PRÉSENTS :

Madame LORES Monique - Monsieur DRUART Frédéric - Monsieur BOURVEN Julien - Madame FONTAINE Sabrina - Madame LOWINSKI Evà - Monsieur NORTIER Gilles - Madame FADLI Hafida - Madame COHEN Rachel - Madame CHENU Stéphanie

ETAIENT EXCUSÉS :

Madame DESPRES Catherine - Monsieur HUTIN Sébastien - Madame KALUZA Monique - Madame WANDJI Caline - Madame ROUSSEAU Mireya

ETAIENT ABSENTS :

Madame HOUINSOU Alexia - Monsieur BELHOUAS Salem

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VICOONE Mathieu

Membres composant le Conseil : 17

en exercice : 17

Présents : 10

Représentés : 0

Excusés : 5

Absents : 2

ONT VOTE :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S.
« RESIDENCES AUTONOMIE »**

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier en poste et que le compte de gestion du budget annexe du C.C.A.S. Résidences autonomie, établi par ce dernier est conforme au compte administratif du C.C.A.S. pour le budget annexe Résidences autonomie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.123-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Trésorier et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS,

Considérant que les services du Trésor ont transmis le compte de gestion 2024 du budget annexe Résidences autonomie avant le 1er juin 2025,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2024 du Président et du compte de gestion 2024 du Trésorier,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Adopte le compte de gestion du budget annexe Résidences autonomie du Trésorier pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 16 juin 2025.

Pour copie conforme



Tonino PANETTA
Président du CCAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Tonino Panetta", with a horizontal line underneath it.